

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2025-021

SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Jacques CHEVALEYRE

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

**Membre absent : 1 - M. Sébastien MICHEL (Maire) quitte la salle au moment du vote**

**Nombre de présents : 26**

**Nombre de pouvoirs : 6**

**Nombre de votants : 32**

**OBJET** BUDGET ANNEXE DU CINÉMA D'ÉCULLY- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DÉTERMINATION DES RÉSULTATS DEFINITIFS

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le vote de l'organe délibérant du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos.

Il convient d'élire un Président de séance lors de l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully dressé par le Maire, dans la mesure où il ne peut prendre part au vote.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-021-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

Conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, une telle désignation fait l'objet d'un vote à bulletin secret. Toutefois, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, permet au Conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret mais à un vote à main levée.

**PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE CINÉMA D'ÉCULLY  
PAR CHAPITRE BUDGÉTAIRE :**

**1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 2024</b>	
011 CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	75 384,86 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	65 695,88 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	734,11 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	100,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16,82 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>141 931,67 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	681 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>681,00 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>142 612,67 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES 2024 (HORS EXCÉDENT REPORTÉ DE 2023 SUR 2024 (ARTICLE 002 : 65 957,05 €))</b>	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	462,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	86 750,61 €
74 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	6 344,05 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,46 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2,54 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 559,66 €</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 559,66 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES 2024</b>	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 522,05 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 522,05 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>19 522,05 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-021-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES 2024</b> (HORS EXCÉDENT REPORTÉ DE 2023 SUR 2024 (ARTICLE 001 : 2 992,23 €))	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPORTEES	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	681,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>681,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>681,00 €</b>

**FORMATION DU RÉSULTAT 2024 :**

Dépenses d'investissement 2024	- 19 522,05 €
Déficit d'investissement 2023 sur 2024	0,00 €
Recettes d'investissement 2024	681,00 €
Excédent d'investissement 2023 sur 2024	2 992,23 €
<b>Déficit d'investissement reporté (a)</b>	<b>- 15 848,82 €</b>
Dépenses engagées en 2024 et reportées sur 2025	- 19 888,70 €
Recettes engagées en 2024 et reportées sur 2025	5 244,00 €
<b>Déficit des reports (b)</b>	<b>- 14 644,70 €</b>
<b>Déficit d'investissement 2024 (a + b)</b>	<b>- 30 493,52 €</b>
Recettes de fonctionnement	93 559,66 €
Excédent de fonctionnement reporté de 2023 sur 2024	65 957,05 €
Dépenses de fonctionnement	- 142 612,67 €
<b>Excédent de fonctionnement (a)</b>	<b>16 904,04 €</b>
<b>Déficit d'investissement (b)</b>	<b>- 30 493,52 €</b>
<b>Déficit net de clôture (a + b)</b>	<b>- 13 589,48 €</b>

Le déficit net de clôture 2024 s'élève donc à -13 589,48 €

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21, L2121-31 et L. 1612-12 et suivants ;

Vu la maquette du compte administratif 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully annexée à la présente délibération ;

La Commission Finances, réunie le 12 mars 2025 entendue ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et a quitté la salle ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-021-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

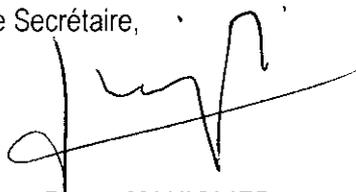
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Accepte, par un vote à l'unanimité, de désigner Monsieur Jacques CHEVALEYRE, Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully, par un vote à main levée ;
- Approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, en l'absence du Maire, lequel s'étant retiré, ne prend pas part au vote ;
- Approuve le compte administratif 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully tel que présenté ;
- Arrête le montant des recettes 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully à **94 240,66 €** hors excédents d'investissement et de fonctionnement reportés de 2023 sur 2024 (**2 992,33 € et 65 957,05 €**)
- Arrête le montant des dépenses 2024 du budget annexe du Cinéma d'Écully à **162 134,72 €** (hors restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur l'exercice 2025) ;
- Constate les montants des restes à réaliser de la section d'investissement du budget annexe du Cinéma d'Écully à hauteur respectivement de **19 888,70 €** en dépenses et **5 244,00 €** en recettes ;
- Constate les identités de valeur avec les écritures de la Trésorerie relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrête le montant du déficit d'investissement à hauteur de **30 493,52 €** (article 001) ;
- Constate que l'excédent de fonctionnement, imputé en totalité à la section d'investissement reportée, s'élève à **16 904,04 €** (article 1068).

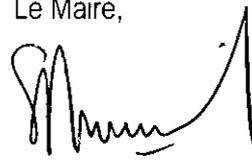
Ainsi délibéré,  
A Écully, le 9 avril 2025

Le Secrétaire,



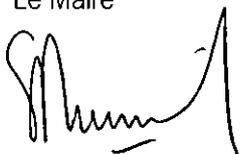
Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-021-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025